

Marion réalise des examens (biologie ou imagerie médicale)



Marion est prise en charge dans un établissement ou service médico-social (ESMS). Durant son accompagnement, le besoin de réaliser des examens complémentaires dans un centre d'imagerie ou laboratoire de biologie médicale est identifié.

Prérequis

- Le DUI de l'ESMS, et les logiciels métier des centres d'imagerie et laboratoires de biologie médicale, sont interopérables avec les services et référentiels socles du numérique en santé.
- Les professionnels de l'ESMS (médecins coordonnateurs, généralistes, IDEC, infirmiers...) possèdent un n° RPPS et sont équipés de cartes CPx ou e-CPS. L'ESMS est équipé de certificat(s) logiciel(s).
- Marion a activé Mon espace santé.



1. Des examens complémentaires sont prescrits à Marion

Lors de sa prise en charge par l'ESMS, **des examens complémentaires** (ex : radiologie, analyses sanguines, ...) **sont demandés** à Marion par un médecin de l'ESMS, ou par son médecin traitant.

- **La prescription ou demande d'examen a été déposée dans le DMP** par un professionnel habilité de l'ESMS (ou par son médecin traitant).

Cela permettra de garder un historique de la date à laquelle le besoin de conduire ces examens a été identifié.



2. Marion réalise un examen dans un centre d'imagerie ou laboratoire de biologie médicale

Marion réalise plusieurs examens au centre d'imagerie ou laboratoire de biologie médicale* pour vérifier son état de santé.

- Le professionnel du centre ou laboratoire **dépose le compte rendu d'imagerie médicale / le compte rendu de biologie médicale** de Marion dans son DMP, avec son INS qualifiée. Les professionnels habilités de l'ESMS pourront y accéder au retour de Marion.
- **Le(s) compte rendu(s) sont également transmis** au médecin prescripteur (ou médecin traitant) **via MSSanté**.

*Pour une prise en charge à domicile, ou dans un établissement MS d'hébergement, le prélèvement pour la biologie médicale peut être réalisé sur place par une infirmière (ex : infirmière du SSIAD ou infirmière libérale) pour éviter un déplacement de l'utilisateur au laboratoire



3. Marion rentre à l'ESMS



Les professionnels de l'ESMS **prennent connaissance des résultats d'examens de Marion**

- Un professionnel de santé de l'ESMS (médecin, infirmier...) **reçoit les documents produits** par le centre ou le laboratoire **via MSSanté dans son DUI**. Il peut également **consulter le DMP de Marion**. Il met à jour le dossier de soins et le dossier médical.
- *En cas de consultation d'un compte rendu d'imagerie médicale, un lien (à durée limitée) est présent permettant au professionnel de visualiser les images associées, directement stockées dans la base de données du centre d'imagerie (évitant ainsi le partage et l'échange de ces images souvent très volumineuses).*

Grâce à Mon espace santé, Marion peut également consulter l'ensemble des documents produits



Documents échangés ou partagés pendant le parcours :

- Prescription ou demande d'examens complémentaires
- Compte rendu d'imagerie médicale
- Compte rendu de biologie médicale

Marion réalise des examens (biologie ou imagerie médicale)

Pourquoi utiliser les services et référentiels socles du numérique en santé ?

La prise en charge de Marion nécessite l'**intervention de plusieurs professionnels** : les professionnels de l'ESMS, du centre d'imagerie ou du laboratoire de biologie médicale (et si nécessaire une infirmière libérale), et son médecin traitant.

Les services socles ont permis une **meilleure coordination** entre eux, et la **prise en charge de Marion est sécurisée, facilitée et sans coupure**, avec un **renforcement du lien entre la ville et le médico-social**.



POUR MARION



L'INS sécurise Marion, en réduisant les risques d'erreurs d'identification lors de sa prise en charge (ex : prescription de médicaments auxquels elle est allergique).



En activant Mon espace santé, Marion accède directement à chaque document produit la concernant, et peut consulter son agenda avec l'ensemble de ses rendez-vous médicaux.



Au besoin, elle peut échanger avec les professionnels intervenant dans sa prise en charge (sur initiative du professionnel) à l'aide de sa messagerie citoyenne sécurisée.

POUR LES PROFESSIONNELS INTERVENANT DANS SA PRISE EN CHARGE



Les professionnels de la prise en charge de Marion sont assurés que l'ensemble des documents partagés ou échangés dans le cadre de leurs interventions soient bien rattachés à son identité, grâce à la présence de l'INS sur ces documents.



Le DMP offre aux professionnels autorisés un gain de temps et d'efficacité, et une meilleure connaissance du parcours de Marion, à travers l'accès immédiat et sécurisé aux documents de santé la concernant.



Les professionnels intervenant dans la prise en charge de Marion peuvent échanger entre eux de manière plus rapide et sécurisée, sans avoir recours au format papier et à l'envoi de courriers.

Ressources disponibles

❖ [Parcours guidé ANS / Contrat d'adhésion ANS dématérialisé](#)

❖ [Guide DUI interopérable avec les services et référentiels socles](#)

❖ [Fiches de synthèse par service socle](#)